

**FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE**

GUIDE ÉTUDIANT 2022-2023

**BACCALURÉAT EN PSYCHOLOGIE – CAMPUS MONTRÉAL
BACCALURÉAT EN PSYCHOLOGIE – CAMPUS LAVAL
BACCALURÉAT EN NEUROSCIENCE COGNITIVE
MAJEURE EN PSYCHOLOGIE
MINEURE EN PSYCHOLOGIE**



Université 
de Montréal

www.psy.umontreal.ca

TABLE DES MATIÈRES

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS	3
TECHNICIEN.NES À LA GESTION DES DOSSIERS ÉTUDIANTS – Secrétariat des études	3
COORDONNÉES ET HEURES D’OUVERTURE	3
POUR QUE NOUS COMMUNIQUIONS AVEC VOUS	4
COURRIELS ET AVIS OFFICIELS	4
FACEBOOK.....	4
STUDIUM	4
CENTRE ÉTUDIANT	4
CALENDRIER UNIVERSITAIRE – DATES IMPORTANTES	4
QUELQUES DÉFINITIONS	4
QUATRE TYPES DE COURS	5
STRUCTURE DE PROGRAMME ET CHEMINEMENT.....	5
INSCRIPTION	5
STATUT D’INSCRIPTION (TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL)	6
DEMANDE D’ÉQUIVALENCE OU DE TRANSFERT	6
COURS HORS ÉTABLISSEMENT PAR ENTENTE INTERUNIVERSITAIRE.....	6
COURS PRÉALABLES.....	6
ABANDON D’UN COURS	6
LES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN PSYCHOLOGIE	7
BACCALURÉAT EN PSYCHOLOGIE (MONTRÉAL OU LAVAL).....	7
BACCALURÉAT SPÉCIALISÉ EN NEUROSCIENCE COGNITIVE	8
MAJEURE EN PSYCHOLOGIE	8
MINEURE EN PSYCHOLOGIE	9
RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES.....	9
RÈGLEMENTS RELATIFS AU PLAGIAT	9
RÈGLEMENTS RELATIFS AUX FRAIS DE SCOLARITÉ	9
LOI SUR LES DROITS D’AUTEUR ET L’ENREGISTREMENT DES COURS	9
RÈGLES DÉPARTEMENTALES POUR L’ÉVALUATION	9
DATES DES EXAMENS	9
ABSENCE AUX EXAMENS.....	10
REMISE DES TRAVAUX	10
RÉSULTATS AUX ÉVALUATIONS	11
QUALITÉ DE LA LANGUE	11
NORMES DE SUCCÈS	11
AJUSTEMENT DE LA NOTE FINALE	11
REPRISE D’UN COURS RÉUSSI.....	12
PROBATION ET EXCLUSION.....	12
SÉJOUR D’ÉTUDES À L’ÉTRANGER.....	12
BIBLIOTHÈQUES ET CLINIQUE	13
BIBLIOTHÈQUES.....	13
CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE PSYCHOLOGIE	13
ACTIVITÉS ET SERVICES SUR LE CAMPUS.....	14

Ce guide contient plusieurs renseignements que vous devez connaître pour votre cheminement académique et vos démarches administratives. Nous vous recommandons également d'en faire une lecture complète et attentive de même que du [Règlement des études de premier cycle](#).

Nous appliquerons le règlement en tout temps, en prenant pour acquis que vous le connaissez.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Technicien.nes à la gestion des dossiers étudiants – Secrétariat des études

Vous devez toujours adresser d'abord vos questions à votre **technicien.ne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE)**. Celle-ci est responsable de la tenue des dossiers des étudiants.

ATTENTION! Il est important de toujours indiquer votre numéro de matricule dans votre courriel lorsque vous communiquez avec nous.

Diane Lacoste 514 343-6111 poste 45188 diane.lacoste@umontreal.ca
Campus Laval, bureau 2148
Mardi au vendredi de 7h30 à 12h15 et 13h30 à 16h15

TGDE - Psychologie (514) 343-6111 poste 4318 premiercycle@psy.umontreal.ca
Dossiers A à J
Pavillon Marie-Victorin, Bureau D-415

TGDE - Psychologie (514) 343-6111 poste 4609 premiercycle@psy.umontreal.ca
Dossiers K à Z
Pavillon Marie-Victorin, Bureau D-414

TGDE – Neurosciences cognitive (514) 343-6111 poste 8936 neurocog@psy.umontreal.ca
Pavillon Marie-Victorin, Bureau D-413

Coordonnées et heures d'ouverture

Campus de Montréal Pavillon Marie-Victorin 90, Vincent-d'Indy Local D-421 En présence Lundi et mercredi 9h à 12h et 13h30 à 16h	Campus Laval 1700 rue Jacques-Tétreault, Laval, H7N 0B6 2e étage (local 2110) En présence Mardi et mercredi 9h à 16h
À distance En tout temps via Teams	

POUR QUE NOUS COMMUNIQUIONS AVEC VOUS

Courriels et avis officiels

Il est indispensable que vous preniez connaissance de votre [courrier électronique](#), car c'est principalement de cette manière que le département communiquera avec vous.

Tout avis envoyé par courriel par le Secrétariat des études, ou via Synchro (ex. en réponse à un formulaire), devient un avis officiel et c'est votre responsabilité d'en prendre connaissance. **Donc, le fait d'ignorer un avis ou un changement communiqué de cette manière ne constitue pas une excuse valable, par exemple, pour un retard ou une absence à un examen.**

Vous pouvez télécharger Outlook pour gérer vos courriels, ainsi que d'autres logiciels utiles ici : www.o365.umontreal.ca.

- ✓ Vous devez utiliser votre adresse @umontreal.ca en tout temps pour nous écrire
- ✓ Gérer votre boîte courriel: www.ti.umontreal.ca (Section « Courriel »)
- ✓ Ne pas faire transférer vos courriels! (Pourriels...)
- ✓ Vérifiez vos courriels @umontreal.ca quotidiennement

Facebook



Il est fortement recommandé de vous abonner à la page [Facebook](#) du 1^{er} cycle du Département de psychologie. Vous trouverez sur cette page plusieurs annonces liées aux programmes de 1^{er} cycle du Département de psychologie à l'UdeM.

Studium

Pour consulter vos plans de cours, vos notes de cours et lectures, des vidéos et activités d'apprentissage, des forums de discussion et vos résultats d'évaluation.

Centre étudiant

Pour y accéder : www.monudem.umontreal.ca. Nous vous invitons également à consulter [l'aide au Centre étudiant](#). Vous y trouverez des informations utiles concernant les modes d'accès, vos données personnelles, les cours et horaires, vos formulaires en ligne, les droits de scolarité ainsi que vos relevés de notes et attestations.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE – DATES IMPORTANTES

À mettre tout de suite à votre agenda!

Calendrier des études de la Faculté des arts et des sciences [2022-2023](#)

Calendrier des études de la Faculté des arts et des sciences [Été 2022](#)

QUELQUES DÉFINITIONS

Il vous sera très utile de prendre connaissance des termes fréquemment utilisés à l'Université dans ce [glossaire](#).

QUATRE TYPES DE COURS

Nos programmes sont composés de cours obligatoires, de cours à option et de cours au choix.

Cours obligatoire : Cours imposé. Tous les cours obligatoires doivent être réussis pour compléter le programme.

Cours à option : Un cours choisi parmi un certain nombre de cours. Certains cours à option ne sont pas offerts tous les ans. Il est donc recommandé de suivre les cours désirés lorsqu'ils sont offerts. Les cours d'été sont normalement offerts selon un principe d'alternance aux deux ans.

Cours au choix : Cours choisi parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université.

- ✓ Cours comptabilisé dans votre moyenne cumulative
- ✓ Les 3 crédits obtenus pour le cours sont contributives à votre programme d'étude
- ✓ Il est OBLIGATOIRE de suivre le nombre de cours requis au choix. Les sigles PSY sont maintenant acceptés comme cours au choix.

Lors de l'inscription, **n'oubliez pas d'indiquer que vous choisissez ce cours à titre de cours au choix et NON de cours hors programme.**

Cours hors programme : Cours choisi parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, mais qui ne fait PAS partie du programme de l'étudiant. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

Ce cours est normalement suivi pour un des motifs suivants:

- ✓ Maintenir un statut temps plein en fin d'étude ou à l'été (prêts et bourses)
- ✓ Suivre un cours préalable nécessaire à l'admission d'un autre programme
- ✓ Pour votre intérêt personnel
- ✓ Pour vous avancer si vous planifiez changer de programme

Un cours hors-programme ne pourra **JAMAIS** être déplacé vers le programme inscrit et devenir contributive dès que la date limite pour modifier un choix de cours est passée.

STRUCTURE DE PROGRAMME ET CHEMINEMENT

Inscription

Une fois un candidat admis dans un programme, il doit s'inscrire aux cours de ce programme. L'[inscription](#) s'effectue en ligne via le Centre étudiant. Le Service de l'admission et du recrutement fermera le dossier de l'étudiantes ou de l'étudiant qui n'est pas inscrit au trimestre où il a été admis. Vous avez accès aux grilles horaires ainsi qu'au plan de cours sur notre [site départemental](#).

Vous êtes responsable de votre cheminement! Assurez-vous de respecter les minimums et maximums de chaque bloc pour pouvoir graduer.

Statut d'inscription (temps plein/temps partiel)

Les études doivent se faire à **temps plein** dans les programmes de premier cycle en psychologie, sauf à la mineure, ce qui implique que vous devez suivre au moins 4 cours par trimestre à l'automne et à l'hiver. Le Département ne tient pas compte du statut d'inscription lors du trimestre d'été, puisque la population étudiante n'est pas tenue de s'inscrire à des cours lors de ce trimestre. Toutefois, vous avez l'autorisation de faire 1 (un) trimestre à temps partiel pendant vos études de 1^{er} cycle sans devoir présenter une demande. Il arrive aussi que le dernier trimestre de la scolarité doive être suivi à temps partiel parce que l'étudiante ou l'étudiant a moins de 12 crédits à compléter pour obtenir son diplôme. Cette autorisation ne peut s'appliquer qu'au tout dernier trimestre de la scolarité.

Notez bien que pour des motifs jugés valables, le département pourra consentir certains assouplissements au cheminement. Mais il s'agira toujours de mesures d'exception que l'étudiante ou l'étudiant aura la responsabilité de demander et de justifier en remplissant le formulaire approprié dans son Centre étudiant. Il est possible d'obtenir des accommodements auprès d'un conseiller du [Bureau de Soutien aux étudiants en situation de handicap \(BSESH\)](#). L'étudiant ou l'étudiante qui, sans motif jugé valable, ne parvient pas à maintenir un statut à temps plein pendant sa scolarité pourra être invité à suspendre son inscription.

Demande d'équivalence ou de transfert

Il est possible de faire une demande d'équivalence de cours (s'il s'agit d'un cours suivi dans une autre université ou dans le cadre d'un programme complété à l'Université de Montréal) ou de transfert de crédits (s'il s'agit d'un cours d'un programme que vous avez fait à l'UdeM qui fait partie de votre programme d'études courant). Pour toute demande, l'étudiante ou l'étudiant doit compléter le formulaire de transfert de cours ou de demande d'équivalence **dans son Centre étudiant**. Pour la demande d'équivalence, il faut ajouter en pièce jointe un relevé de notes officiel et les plans de cours d'origine. Une demande sans ces deux pièces jointes sera automatiquement refusée. *Les cours de niveau collégial ainsi que les cours datant de 10 ans et plus ne sont pas reconnus. Le Département de psychologie n'octroie pas de crédits pour des expériences professionnelles.*

Cours hors établissement par entente interuniversitaire

Les cours de nos programmes doivent être suivis à l'Université de Montréal. Cependant, si des **circonstances exceptionnelles** le justifient, la direction du département peut autoriser l'étudiant ou l'étudiante à suivre des cours hors établissement, dans une autre Université du Québec. Il faut, pour ce faire, présenter une demande d'autorisation par l'intermédiaire du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Toutes les procédures, ainsi que les cours offerts, sont indiqués sur la page de l'organisme : <https://www.bci-qc.ca/aehe/aehe-offres/aehe/>.

Cours préalables

Plusieurs cours demandent d'avoir suivi les préalables pour acquérir les connaissances requises. Pour consulter la [liste des préalables pour chaque cours](#), consultez notre site web.

Abandon d'un cours

Le règlement des études de premier cycle permet de modifier le choix de cours sans frais et d'abandonner des cours avec frais, selon les dates inscrites au Calendrier des études de la [FAS](#). L'étudiant ou l'étudiante qui désire [abandonner un cours](#) doit le faire dans son Centre étudiant. La TDGE n'effectuera aucun abandon de cours dans les délais permis.

LES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE EN PSYCHOLOGIE

Les programmes de 1er cycle ont été conçus de façon à vous donner une **formation de base** en psychologie qui vous met au fait des principales problématiques de la psychologie contemporaine tout en vous permettant de vous préparer à trois types de carrières : une carrière scientifique, une carrière professionnelle en psychologie ou encore une carrière dans une discipline connexe¹. Comme la formation professionnelle en psychologie doit s'appuyer sur une démarche scientifique, il est indispensable d'acquérir une formation scientifique solide au 1^{er} cycle. La formation professionnelle proprement dite est offerte aux études supérieures.

Précisons que selon les règlements actuels, l'Ordre des psychologues reconnaît les diplômes suivants qu'offre le Département de psychologie de l'Université de Montréal : le **doctorat Recherche/Intervention (Ph.D. R/I)** et le **doctorat professionnel (D. Psy.)**. Pour être admissible à ces programmes de doctorat, il est nécessaire de détenir un baccalauréat spécialisé en psychologie ou un baccalauréat incluant une majeure en psychologie ou un baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (orientation neuropsychologie).

Exigences de l'Ordre des Psychologues du Québec pour l'accès aux doctorats à composante clinique

L'Ordre des psychologues s'attend à ce que les personnes admises dans un programme de doctorat donnant accès à la profession le soient après avoir acquis une formation de base étendue en psychologie, acquise au premier cycle. Cette préoccupation rejoint également celle de la Société canadienne de psychologie qui a précisé des exigences comparables. Les [critères minimaux de l'Ordre](#) sont organisés autour d'un corpus de base de 42 crédits. Depuis l'adoption du nouveau règlement exigeant, au Québec, la formation au doctorat pour l'accès à la profession, les départements et les programmes ont l'obligation de vérifier au moment de l'admission aux études supérieures, les dossiers académiques de premier cycle pour chaque candidat.

Correspondance entre les cours du premier cycle à l'UdeM et l'exigence des 42 crédits de l'OPQ

Matière	Sigles des cours
Bases biologiques	PSY1035; PSY3032
Bases sociales-culturelles	PSY1075; PSY2128 ou 2078 ou 2084 ou 2071 ou 3073 ou 3079 ou 3119
Bases cognitives-affectives	PSY2065 ou 2055; PSY1045 ou 2044
Psychologie du développement	PSY1095; PSY2093 ou 2098 ou 2254 ou 3090 ou 3096
Histoire et systèmes	PSY3022
Psychométrie	PSY2003
Méthodes de recherche	PSY1006
Analyse de données	PSY1004
Personnalité	PSY1105
Psychopathologie	PSY2115

Baccalauréat en psychologie (Montréal ou Laval)

[Objectifs du programme](#)

[Structure du programme](#)

¹Le Centre étudiant de soutien à la réussite ([CÉSAR](#)) offre du support permettant de faire un choix professionnel éclairé.

Cheminement-type du baccalauréat en psychologie

[Cheminement-type – Campus de Montréal](#)

[Cheminement-type – Campus de Laval](#)

CHEMINEMENTS HONOR ET STAGE DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOLOGIE

Des cheminements particuliers peuvent être suivis dans le baccalauréat. Vous trouverez toutes les informations ici : <https://psy.umontreal.ca/public/FAS/psychologie/Documents/6->

[Vous etes/Etudiant/Premier cycle/Guide Honor-Stage PSY.pdf](#). Il est important de noter qu'outre celui du cheminement spécialisé, aucun stage ne sera crédité dans le cadre du baccalauréat en psychologie.

Baccalauréat spécialisé en neurosciences cognitives

Objectifs du programme

Les quatre orientations de ce programme permettent l'accès aux programmes de recherche de cycles supérieurs en psychologie. L'orientation **Neuropsychologie** donne également accès à nos programmes de doctorat à composante clinique (options psychologie clinique, neuropsychologie clinique, ou psychologie du travail et des organisations). Les étudiantes et étudiants de l'orientation **Neurolinguistique** sont admissibles aux différentes maîtrises en orthophonie et audiologie au Québec et à l'Université d'Ottawa, en plus de la maîtrise en linguistique à l'Université de Montréal (à condition d'avoir suivi certains cours spécifiques).

Structure du programme

Ce programme comporte 90 crédits et quatre orientations :

- **Fondamentale** inclut les segments 01 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix
- **Neuropsychologie** inclut les segments 01 et 72 avec 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix
- **Neurolinguistique** inclut les segments 01 et 73 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix
- **Neurocognition de la musique** inclut les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix

Cheminement-type du baccalauréat en neurosciences cognitives

[Cheminement-type – Baccalauréat en neurosciences cognitives \(Admission à l'automne 2018\)](#)

[Cheminement-type – Baccalauréat en neurosciences cognitives \(Admission à l'automne 2019\)](#)

[Cheminement-type – Baccalauréat en neurosciences cognitives \(Admission à l'automne 2020 et après\)](#)

CHEMINEMENT HONOR DU BACCALAURÉAT EN NEUROSCIENCE COGNITIVE

Le cheminement honor est aussi disponible au baccalauréat en neurosciences cognitives :

<https://psy.umontreal.ca/public/FAS/psychologie/Documents/6->

[Vous etes/Etudiant/Premier cycle/Guide Honor NSC.pdf](#).

Majeure en psychologie

Objectifs du programme

Ce programme totalise 60 crédits dont 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix. Il comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY3000 au cours des derniers trimestres.

[Structure du programme](#)
[Cheminement-type – Majeure en psychologie](#)

Mineure en psychologie

[Objectifs du programme](#)

[Structure du programme](#)

Ce programme totalise 30 crédits dont 0 crédit obligatoire, 24 à option et 6 au choix. Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études. Le cours PSY1983 ne peut être crédité dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES

Règlements relatifs au plagiat

Nous vous demandons de prendre connaissance du [Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les études de premier cycle](#) de l'Université de Montréal. Pour prévenir les situations de fraude et de plagiat, l'Université met à votre disposition des documents expliquant en détail le Règlement disciplinaire et mettant de l'avant l'intégrité. Leur [site](#) est conçu pour vous aider à développer des compétences pour éviter de vous retrouver en situation de plagiat ou de fraude pendant votre parcours de formation notamment en vous expliquant comment bien citer vos sources.

Règlements relatifs aux frais de scolarité

Le détail du [règlement](#) qui informe entre autres du tarif des frais de scolarité et de leur paiement se retrouve en ligne sur la page du Secrétariat général de l'Université de Montréal.

Loi sur les droits d'auteur et l'enregistrement des cours

Le Bureau des affaires juridiques de l'Université signale que les cours sont protégés par la loi sur les droits d'auteur. En conséquence, les personnes étudiantes qui désirent effectuer l'enregistrement audio d'un cours doivent pour ce faire, en demander l'autorisation au professeur ou au chargé de cours concerné. Le personnel enseignant peut accepter ou refuser que son cours soit enregistré.

RÈGLES DÉPARTEMENTALES POUR L'ÉVALUATION

Dates des examens

Les dates des examens intra trimestriels sont annoncées par le professeur et indiquées dans [le plan de cours](#) de celui-ci. Vous trouverez également les dates et les salles des examens de fin de trimestre dans votre Centre étudiant en consultant votre horaire personnel. Chacun a la responsabilité d'en prendre connaissance et de se présenter à l'examen à la date et à l'endroit prévus. ***L'oubli ou l'erreur concernant l'horaire ou le lieu de l'examen ne pourront être acceptés comme des motifs valables d'absence.***

Absence aux examens

Nous vous rappelons tout d'abord l'article pertinent du *Règlement des études de premier cycle* :

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant ou l'étudiante doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives **dans les sept jours de calendrier suivant l'absence**. Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées.

Le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du médecin.

- L'absence à un examen entraîne la note F (= zéro), à moins d'avoir justifié son absence par écrit dans les **sept jours** suivant la date de l'examen et que le motif invoqué ait été accepté par la direction.
- Cette justification d'absence se fait **en ligne**, par le formulaire disponible dans le Centre étudiant.
- Si l'étudiante ou l'étudiant est absent à un examen pour un motif jugé valable par la direction du département, celle-ci peut soit remplacer la note dudit examen par la note de l'examen final s'il s'agit de l'examen intra, soit exiger un examen différé s'il s'agit d'un examen final. Il y a toujours examen différé s'il s'agit d'un examen final ou du seul examen de ce cours.
- En accord avec le *Règlement des études de premier cycle*, on considère comme « motif valable », un motif indépendant de la volonté, comme la force majeure (accident, mortalité dans la famille immédiate, etc.), le cas fortuit et une maladie attestée par un certificat médical. Dans le cas où un motif d'absence est prévisible, l'étudiant ou l'étudiante doit le signaler à l'avance.

Remise des travaux

- Tout travail doit obligatoirement être accompagné d'une [page-titre officielle](#).
- La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3 % par jour, pour un maximum de cinq jours de calendrier suivant la date de remise prescrite.
- Tout travail remis au-delà des cinq jours de calendrier, sans motif accepté, recevra la note F (zéro).
- Les **demandes de délai pour la remise des travaux** doivent être complétées sur votre Centre étudiant, dans les cinq jours de calendrier suivant la date prescrite pour la remise du travail. Tout formulaire reçu après ce délai, sera refusé.
- En accord avec le Règlement pédagogique, on considère comme « motif valable », un motif indépendant de la volonté, comme la force majeure (accident, mortalité dans la famille immédiate, etc.), le cas fortuit et une

maladie attestée par un certificat médical. *Le billet médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.* Dans le cas où un motif de retard est prévisible, l'étudiant ou l'étudiante doit le signaler à l'avance.

Résultats aux évaluations

Les résultats aux évaluations sont diffusés sur [StudiUM](#). Les notes finales des cours sont inscrites dans le Centre étudiant avant [l'émission du relevé de notes officiel](#).

Qualité de la langue

Le règlement des études de premier cycle permet de tenir compte de la qualité de la langue dans la correction des travaux et examens écrits. C'est dire qu'il est possible d'être pénalisé pour les fautes d'orthographe et les erreurs grammaticales. La politique départementale est de ne pas imputer plus de 10 % de la note d'un travail ou d'un examen à la qualité de la langue. Il va de soi que le barème (de 10 %) peut être dépassé si c'est l'intelligibilité du texte qui est en cause

Normes de succès

La notation finale des cours se fait selon un système littéral.

Résultat final en pourcentage	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0
	F*	Échec par absence

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

La personne étudiante réussit un cours lorsqu'elle obtient la note D ou une note supérieure pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D (50%) constitue un échec.

Pour plus d'information concernant le système de notation et la moyenne, vous pouvez consulter le [Règlement des études de premier cycle](#).

Ajustement de la note finale

Dans les cours de psychologie de premier cycle, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Cette règle ne s'applique pas aux cours comptant moins 30 personnes inscrites, de même qu'aux cours NCM2200, PSY2007, PSY3008, PSY3009, PSY3129, PSY3204, PSY3298, PSY3299, PSY40001 et PSY40002, sans égard au nombre de personnes inscrites.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque personne

inscrite le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.

Ce système de notation oblige à développer des outils d'évaluation discriminatifs, afin d'éviter le plus possible le recours aux mesures de correction.

Reprise d'un cours réussi

À titre exceptionnel, le Département peut autoriser une personne étudiante à reprendre un cours déjà réussi. Pour être autorisé(e) à reprendre un tel cours, il faut :

- avoir maintenu une moyenne cumulative minimale de 3.5/4.3
- que la note obtenue au cours se situe deux niveaux sous la moyenne du groupe (par exemple, si la moyenne est de B+, il faut avoir obtenu une note de B- ou moins pour être admissible).
- N'avoir reçu aucune sanction pour plagiat dans le cours à reprendre, ou choisi un changement de barème (mention « Succès » au lieu d'une note littérale).

Il est à noter que suite à la complétion de la reprise, la note originale sera remplacée par la nouvelle note (**même si cette dernière est plus basse**) dans le calcul de la moyenne cumulative. La note originale restera toutefois inscrite au dossier. Pour demander une reprise de cours réussi, il faut remplir et soumettre le formulaire approprié dans le Centre étudiant.

Probation et exclusion

L'étudiant ou l'étudiante dont la moyenne cumulative calculée trimestriellement est égale ou supérieure à 1,650 et égale ou inférieure à 1,949 est [mis en probation](#).

Au cours de la période de probation d'une durée d'un an, l'étudiant ou l'étudiante devra reprendre et réussir les cours qu'il a échoués et obtenir une moyenne cumulative d'au moins 1,950. La personne étudiante qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclue définitivement du programme auquel elle est inscrite.

La personne étudiante ayant une moyenne inférieure à 1,7 au programme sera exclue définitivement du programme auquel elle est inscrite.

SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Un séjour d'étude à l'étranger, une composante importante de la formation universitaire

La Direction des relations internationales vous invite à participer aux programmes d'échanges que l'Université de Montréal s'applique à promouvoir en vue de vous offrir une formation ouverte et adaptée au monde contemporain. L'expérience peut être extraordinaire et déterminante pour votre avenir. Demandez l'avis à ceux qui en ont déjà profité. Ils vous diront toute la chance qu'ils ont eue de découvrir les attraits d'un autre pays, sa culture, sa langue et sa vie universitaire.

Bien qu'elle comprenne plusieurs étapes, la démarche est relativement simple. Nous vous invitons à consulter la page de la [Maison internationale](#) et à rencontrer la responsable des échanges au Département de psychologie : Ariane Faucher-Gagnon.

Durant le trimestre d'automne, une rencontre d'information à l'intention des étudiantes et étudiants en psychologie et neuroscience cognitive sera organisée par le Département. Cette rencontre est obligatoire pour toutes les personnes qui désirent partir en échange au cours de l'année académique suivante.

Rôle du Département de psychologie

Le Département encourage les étudiantes et étudiants à participer aux programmes d'échanges internationaux. Nous vous invitons à consulter la [liste complète](#) des ententes bilatérales.

Assurez-vous également de respecter les [exigences départementales](#). Au baccalauréat en psychologie, les échanges sont possibles pendant la 2^e ou 3^e année, mais doivent respecter les conditions propres au département. Au baccalauréat en neuroscience cognitive, les échanges sont possibles en 3^e année, mais certaines orientations empêchent les échanges.

BIBLIOTHÈQUES ET CLINIQUE

BIBLIOTHÈQUES

[Calendrier des activités de formation en bibliothèque](#)

Catalogue [ATRIUM](#) Livres, mémoires, thèses et documents audiovisuels disponibles à l'UdeM

[Répertoire Maestro](#) Articles scientifiques dans les bases de données : Catégorie Sciences sociales ➤ sous-catégorie Psychologie

[Guide disciplinaire en psychologie](#)

[Guide - Citer selon les normes de l'APA](#)

[Guide - Recherche des tests et instruments de mesure](#)

[BIBLIOTHÈQUE THÉRÈSE-GOUIN-DÉCARIE](#)

Pavillon Marie-Victorin – G-205

514-343-7242

[BIBLIOTHÈQUE CAMPUS LAVAL](#)

Pavillon 1700 Jacques-Tétreault

Local 2200

514-343-6111 x. 45162

Personne ressource – Bibliothécaire spécialisé en psychologie

Marc-Olivier Croteau (514) 343-6111 #1702

Bibliothèque Thérèse-Gouin-Décarie, bureau G305-13

marc-olivier.croteau@umontreal.ca

CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE PSYCHOLOGIE

La [Clinique universitaire de psychologie](#) a pour mandat d'assurer la formation professionnelle dans les programmes de 3^e cycle. Les activités de la Clinique à ce chapitre sont l'évaluation psychologique et neuropsychologique et la consultation psychologique offertes à une population adulte et infantile variée.

La Clinique a également comme fonction de recruter des milieux pour les internats et de les faire agréer par le département de psychologie; elle s'assure ensuite de maintenir des liens étroits avec ceux-ci et de voir au bon déroulement des internats.

Outre ces activités, la Clinique offre à la communauté universitaire une [testothèque](#) garnie de plus de 1000 tests différents servant à l'enseignement, aux stages et à la recherche.

Clinique universitaire

clinique-universitaire@psy.umontreal.ca

Pavillon Marie-Victorin, local D-331

514-343-7725

Testothèque

514-343-6111 poste 26906

ACTIVITÉS ET SERVICES SUR LE CAMPUS

ASSOCIATION ÉTUDIANTE

L'association des étudiants et étudiantes en psychologie de l'Université de Montréal ([AGÉÉPUM](#)) regroupe les programmes de Psychologie et de Neurosciences cognitives.

Pour toutes questions : info@ageepum.ca

Pavillon Marie-Victorin, local D-432 / 514-343-6111 #4328



ATELIERS DU CENTRE ÉTUDIANT DE SOUTIEN À LA RÉUSSITE (CÉSAR)

Le CÉSAR vous offre gratuitement plusieurs [ateliers](#) au cours de l'année (gestion du stress, lecture efficace, rédaction des travaux écrits, préparation aux examens, prises de notes, etc.).

AUTRES LIENS UTILES

L'Université met à la disposition de sa population étudiante plusieurs services qui peuvent être d'un grand soutien à différentes étapes de votre cheminement. Vous pouvez consulter la [liste complète des services offerts](#).

(Mise à jour : Mai 2022)